

ASSOCIATION COMMUNALE DES CHASSE AGREEE DE
ESCONDEAUX
 ANNEXE ANNUELLE SAISON DE CHASSE 2021/2022

Tous changements des modalités fixés ci-dessous en Assemblée Générale fera l'objet d'une nouvelle rédaction pour validation par la Fédération Départementale des Chasseurs.

- I -

MONTANT DES COTISATIONS

Sociétaire*	Prix en euros
Sociétaires titulaires d'un permis de chasse validé et membre de droit (article 4 des statuts)	40 €
Membres « extérieurs » (article 6 des statuts)	40 €

Participation aux frais de chasse collective	/ €
Abattement participation à la vie associative ou travaux d'intérêt	/ €
Abattement autre (justifier obligatoirement)	/ €

carte temporaire	Tarif
Carte temporaire journalière	/ €
Carte temporaire pour permis temporaire 2 jours consécutifs	/ €
Carte temporaire pour permis temporaire 3 jours consécutifs	/ €
Carte temporaire pour permis temporaire 6 jours consécutifs	/ €
Carte temporaire pour permis temporaire 9 jours	/ €

- II -

JOURS DE CHASSE

- Les jours de chasse autorisés par espèces sont fixés dans l'arrêté Ministériel, Préfectoral et le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.
- Si l'Assemblée Générale fixe des modalités plus restrictives celles-ci devront être obligatoirement argumentées, ne doivent pas créer de rupture d'égalité entre les membres de l'association et précisées dans le tableau ci-dessous en fonction de l'espèce concernée.

Espèces	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Jours fériés
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Espèces	Argumentation							

- III -

HEURES DE CHASSE

- Les heures où la chasse est autorisée sont fixés dans l'arrêté Ministériel, Préfectoral et le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.
- Si l'Assemblée Générale fixe des modalités plus restrictives celles-ci devront être obligatoirement argumentées, ne doivent pas créer de rupture d'égalité entre les membres de l'association et précisées dans le tableau ci-dessous en fonction de l'espèce concernée.

Espèces	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Jours fériés
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Espèces	Argumentation							

- IV -

CONDITIONS SPECIFIQUES DE CHASSE ET DE GESTION

- Les conditions spécifiques de chasse et de gestion sont fixées dans l'arrêté Ministériel, Préfectoral et le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.
- Si l'Assemblée Générale fixe des modalités plus restrictives celles-ci devront être obligatoirement argumentées, ne doivent pas créer de rupture d'égalité entre les membres de l'association et précisées dans le tableau ci-dessous en fonction de l'espèce concernée.

Espèces concernées	Conditions spécifiques de chasse et de gestion et argumentations

- V -

MODES ET MOYENS DE CHASSE

Les animaux soumis aux plans de chasse	OUI*	NON*
Approche	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chasse collective	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Cochez la case correspondante

Les animaux non soumis à plan de chasse	OUI*	NON*	
Approche	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Affut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Chasse collective	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nombre d'équipes :

* Cochez la case correspondante

Autre disposition (à préciser) :

[Indiquer si nécessaire les autres dispositions spécifiques aux modes et moyens de chasse]

-
-
-
-
-

- VI -

MODALITES DE PARTAGE DU GIBIER

-
-
-

- VII -

MODALITES DE COMMERCIALISATION DU GIBIER

Partage entre chasseurs et propriétaires

- VIII -

INVITATIONS

**Le retrait des invitations se fera au plus tard la veille du jour de chasse auprès de la ou les personne(s) habilitée(s) par l'Assemblée Générale.*

Les invitations sont obligatoirement délivrées à titre gratuit, tant pour l'invité que pour l'invitant, selon les dispositions ci-dessous :

- IX -

DISCIPLINE : LISTE DES INFRACTIONS ET MONTANT DES AMENDES

Nature de l'infraction	Montant de l'amende*
Infraction aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur (exemple : chasse sans permis, par temps prohibé, dans la réserve, de nuit, etc.).	150 €
Non-respect des récoltes et propriétés	150 €
Infraction aux dispositions du SDGC	150 €
Chasse en dehors des heures et jours fixés par l'Assemblée Générale	150 €
Non-respect des consignes données au début de la battue	150 €
Tir d'un animal ou d'un gibier dont la chasse est interdite ou dépassement du plan de chasse ou du tableau journalier	150 €
Divagation de chiens	150 €
Chasse avec engins prohibés ou munitions interdites	150 €
Chasseur dépourvu de carte de sociétaire	400 €
Infraction aux règles de sécurité	150 €
Autre infraction (préciser)	€
Autre infraction (préciser)	€
Autre infraction (préciser)	€

**montant qui ne peut dépasser 150€ (article R. 422-63 16° du code de l'environnement)*

-X-

AUTRES DISPOSITIONS LEGALES (Parking chasse, etc ...)

Fait à	ESCONDEAUX	, le	24/07/21
Le Président (Nom-Prénom)	SAINT-MARTIN Jean-claude	Le Secrétaire (Nom-Prénom)	MAZURIER Alesconche


(Handwritten signatures are present for both the President and the Secretary.)

*Cadre réservé à la Fédération Départementale des Chasseurs

Le 03/12/2021

Tampon et signature

(Handwritten signature)



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS
Htes Pyrénées

